

Syndicat Autonome

Sapeurs Pompiers Professionnels
Personnels Administratifs
Techniques & Spécialisés
VAR



Toulon, le 25 janvier 2010.

Monsieur Horace LANFRANCHI
Président du C.A.S.D.I.S. du Var
S.D.I.S. du Var
87 boulevard Michel Lafourcade
83300 DRAGUIGNAN

Réf : 03/10/FG/SA83

Objet : Demande de constitution groupe de travail CAP et CTP.

Monsieur le Président,

Conformément avec les engagements de votre représentante, Madame DEPALLENS en Commission administrative Paritaire, nous souhaiterions la mise en place d'un groupe de travail avant la prochaine CAP. Ce groupe de travail constitué des représentants de la CAP devra déterminer les critères de nomination pour les futurs sous officiers et adjudants.

Nous souhaitons aborder la problématique de nos collègues en situation d'inaptitude opérationnelle, de nos collègues exerçant leur spécialité dans des centres supports, de nos derniers collègues titulaires du concours de sous officier, des arrêtés de nomination et enfin les règles de calcul des quotas.

Dans un autre registre et conformément avec les engagements de votre représentant, Monsieur GERMAIN en Comité Technique Paritaire en date du 14 octobre 2009, nous souhaiterions la mise en place d'un groupe de travail sur les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) pour les Sapeurs Pompiers Professionnels avant le CTP du mois de mars.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Le Président Départemental



Franck GRACIANO